Ecole polytechnique
Direction des Achats

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Maintenance préventive, corrective et curative, ainsi que travaux d'adaptation et d'extension des systèmes de contrôle d'accès, d'interphonie et de vidéosurveillance de l'École polytechnique.

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Consultation n°	**MX26-069**
Date limite de remise des plis	**13/01/2027 à 15h00min**

ATTENTION VISITE OBLIGATOIRE

L'École polytechnique sera fermée du vendredi 25 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027. La reprise aura lieu le lundi 4 janvier 2027.

Transmission obligatoire par voie électronique

Adresse d'accès aux documents de consultation et de remise des plis :

www.marches-publics.gouv.fr

Le présent document décrit les modalités et les conditions dans lesquelles les réponses des candidats doivent être apportées. Les candidats sont invités à en prendre connaissance avant la remise de leur offre. La participation à la consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement.

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Ecole polytechnique
Direction des achats
Représentant : *Bruno BELLIER*, ingénieur général de 1re classe de l'armement, Directeur général de l'École polytechnique
Adresse : Ecole polytechnique
Route de Saclay 91128 Palaiseau
Téléphone : 0169333230

- **Description de la prestation :**

Le présent marché a pour objet en premier lieu la maintenance des équipements de contrôle d'accès, d'interphonie et de vidéosurveillance installés sur l'Ecole Polytechnique. En second lieu, le marché doit permettre de conduire les extensions des solutions déjà en production notamment celles concernant le contrôle d'accès, la vidéosurveillance, les serrures autonomes Aperio ASSA ABLOY, SIMONS VOSS, les armoires à clefs de type ALCEA et les équipements d'interphonie et visiophonie type 2N.

Le détail des prestations est indiqué dans le CCTP.

Code CPV	Libellé CPV
CPV Principal : **50610000-4**	Services de réparation et d'entretien du matériel de sécurité.
CPV complémentaire 1 : **42961100-1**	Système de contrôle des accès.
CPV complémentaire 2 : **32323500-8**	Système de surveillance vidéo.

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	**MX26-069** Maintenance préventive, corrective et curative, fourniture de pièces détachées et travaux d'adaptation, d'évolution et d'extension des systèmes de contrôle d'accès, d'interphonie et de vidéosurveillance de l'École polytechnique.
Acheteur	Ecole polytechnique
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande **sans montant minimum et avec montant maximum** mono-attributaire de services
Structure	Lot unique, 4 postes : - Poste 1 : forfaitaire - Postes 2, 3 et 4 : à bons de commande
Lieu d'exécution	ÉCOLE POLYTECHNIQUE Route de Saclay 91128 PALAISEAU CEDEX
Durée	12 mois - **3** reconductions de 12 mois
Développement durable	Clause environnementale
Pénalités de retard	Cf. article 8 du CCAP
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix forfaitaires et unitaires

2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Marché passé en **appel d'offres ouvert** en application de l'article R.2124-2 1° du Code de la commande publique.

- **Non-allotissement du marché :**

Le présent marché n'est pas décomposé en lots.

Les prestations portent sur la maintenance préventive, corrective et curative des systèmes de contrôle d'accès, d'interphonie et de vidéosurveillance de l'École polytechnique, ainsi que sur la fourniture des pièces détachées et la réalisation des travaux d'adaptation, d'évolution et d'extension associés. Ces systèmes et équipements concourent à la sûreté de l'établissement et leur maintenance peut nécessiter des opérations coordonnées de diagnostic, d'intervention, de remise en service et de suivi.

Le recours à un titulaire unique vise à assurer la cohérence des interventions, à faciliter la continuité de fonctionnement des installations et à permettre une prise en charge coordonnée des incidents susceptibles d'affecter plusieurs systèmes ou équipements. Il facilite également la traçabilité des interventions et le suivi des responsabilités liées à leur exécution.

En conséquence, la dévolution du marché en lots distincts est susceptible de rendre plus complexe la coordination et l'exécution des prestations. Le marché est donc passé en un lot unique couvrant l'ensemble des prestations et équipements précités.

- **Variantes :**

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des variantes par rapport aux spécifications définies dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

- **Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) :**

Le présent marché comporte une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) **facultative** concernant exclusivement le poste n° 1.

Cette prestation porte sur le renforcement de la fréquence des visites de maintenance préventive et corrective des systèmes de contrôle d'accès et de vidéosurveillance, par l'ajout d'une journée supplémentaire d'intervention par semaine, en complément des prestations prévues au titre de l'offre de base.

Les candidats sont invités à chiffrer, à titre facultatif, cette prestation supplémentaire éventuelle dans l'acte d'engagement (AE) et dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), selon les modalités prévues dans les documents de la consultation. L'absence de chiffrage de cette PSE ne constitue pas un motif de rejet de l'offre.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de retenir ou de ne pas retenir cette PSE lors de l'attribution du marché.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation **« Référence : MX26-069 »** est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de Consultation (RC) et ses annexes ;
- Acte d'engagement (AE) ;
- Annexes financières à l'Acte d'engagement (DPGF et BPU) ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- Cadre de réponse technique (CRT) ;
- Attestation de visite.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux**

La remise d'une offre est subordonnée à la visite **obligatoire** du site de l'Ecole polytechnique.

En aucun cas, l'entreprise titulaire ne pourra arguer de l'imprécision des renseignements du présent marché, d'omissions pour refuser tout ou partie des prestations nécessaires à la bonne exécution de celles-ci.

Pour la visite de lieux, la personne à contacter par courriel au minimum 24 heures ouvrées avant la visite est :

Madame *Claire PICOT*

***Coordonnées :* claire.picot@polytechnique.edu / +33169332897**

- Date et horaire :

- **Mardi 08 décembre 2026 à 11h ;**
- **Jeudi 10 décembre 2026 à 11h ;**
- **Jeudi 17 décembre 2026 à 11h.**

Un plan d'accès sera communiqué lors de la confirmation du rendez-vous.

Les candidats se présentent au rendez-vous avec l'attestation de visite préremplie (l'attestation est communiquée dans le dossier de consultation).

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Les candidats doivent, à l'issue de la visite des lieux, faire signer l'attestation de visite. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite ou n'aura pas remis cette attestation dans son offre, sera déclarée irrégulière.

Important : En cas d'éventuelles questions, les candidats devront les formuler à l'issue de la visite par écrit sur la plate-forme des achats de l'Etat à l'adresse suivante www.marches-publics.gouv.fr. L'ensemble des réponses aux questions sera transmis par écrit à l'ensemble des candidats.

3. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant la date et l'heure limite indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Ecole polytechnique
Direction des achats
Route de Saclay
Palaiseau
91128 Palaiseau
Contact : Remise des plis sur le profil acheteur de l'acheteur public

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les copies de sauvegarde peuvent être transmises par voie électronique avant la date de remise des offres indiquée en 1ère page du présent document à l'adresse suivante :

sda.procedure@polytechnique.fr

Seuls les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique peuvent être adressés par courrier avant la date de remise des offres indiquée en 1ère page du présent document :

Ecole polytechnique

Direction des Achats

Route de Saclay

91128 Palaiseau

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur (y compris les questions des candidats) se font de manière électronique via le profil d'acheteur de la plate-forme des achats de l'Etat à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.
Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

Les propositions doivent être présentées en euros et rédigées en langue française. Toute proposition rédigée dans une autre langue devra obligatoirement être accompagnée d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Une note explicative concernant la signature électronique est jointe en annexe n°1 du présent Règlement de Consultation.

- **Régularisation des propositions**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics	*Au lieu de fournir les DC1 et DC2, le candidat peut fournir le Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics*
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles*
Références fournitures et services	*Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (**3 dernières années**) **indiquant le montant, la date et le destinataire**, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique*
Cadre de présentation des capacités techniques, financières et professionnelles	Annexe n°3 au présent RC à remplir obligatoirement. Le format du document doit être impérativement respecté.
Justificatifs relatifs aux capacités d'intervention sur les équipements	Le candidat devra fournir, dans son mémoire technique, un certificat de capacité, une attestation d'habilitation délivrée par le fabricant ou son représentant, ou tout autre justificatif équivalent attestant de sa capacité à intervenir sur les équipements et systèmes fermés ou propriétaires concernés par les prestations du marché (aussi bien pour la société que de ses personnels qualifiés). Ces justificatifs devront permettre d'apprécier les compétences techniques du candidat et sa maîtrise des équipements concernés, notamment pour assurer les prestations de maintenance préventive,

Document	Descriptif
	corrective et curative, ainsi que les travaux d'adaptation et d'extension.
Assurances	Les polices et attestations d'assurance en cours de validité dans le domaine objet du présent marché, spécifiant que l'entreprise est assurée pour les responsabilités qui découlent de son activité spécifique dans le cadre des prestations visées dans l'objet du présent marché et couvrant tous les risques dont elle pourrait être reconnue responsable dans les conditions du droit commun.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.
Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.
Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.
En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Le titulaire, ses éventuels co-traitants et sous-traitants fournissent, jusqu'à la fin d'exécution du contrat, leurs attestations et pièces prévues par le code du travail (articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8, D.8254-2 à D.8254-5).
Les justificatifs et les moyens de preuve, définis à l'article R. 2143-7 du code de la commande publique et à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, ne sont exigés par l'acheteur qu'au(x) soumissionnaire(s) au(x)quel(s) il est envisagé d'attribuer le marché. Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus sont déposées par le(s) soumissionnaire(s) sur la plateforme en ligne « e-Attestations » mise à sa disposition, gratuitement, à l'adresse suivante : https://declarants.e-attestations.com/

La plateforme sécurisée « e-Attestations » permet aux opérateurs économiques de déposer toutes les informations et documents obligatoires à partager uniquement avec leurs donneurs d'ordres (acheteurs).
Elle est entièrement gratuite.
Elle nécessite la création d'un compte sur la plateforme qui est connectée aux administrations. « e-Attestations » agrège des données directement auprès de tiers producteurs de confiance comme le RNCS, les URSSAF, la DGFIP.
Le candidat complète les informations et documents manquant dans son dossier.
Les candidats ne sont toutefois pas tenus de fournir les justificatifs déjà transmis à l'acheteur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu. Dans ce cas, ils peuvent indiquer dans leur candidature, les documents concernés ainsi que la référence de la ou des consultation(s) pour la ou lesquelles les documents ont déjà été transmis.
Les candidats ne sont pas tenus de fournir ces justificatifs et moyens de preuve lorsque l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans sa candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.
Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat
1	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
2	Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE) du marché	Au stade du dépôt, l'acte d'engagement est remis complété et non signé. Seul l'attributaire est invité à le signer électroniquement avant la notification du marché.
DPGF et BPU	DPGF et le BPU doivent être dûment complétés.
L'attestation de visite	Datée et signée par le pouvoir adjudicateur et le candidat.
Cadre de réponse technique	Le candidat devra obligatoirement compléter le cadre de réponse technique fourni dans le dossier de consultation.

Le mémoire technique	Le mémoire technique est clairement identifié et contient précisément les éléments demandés à l'article 4 « Critère 2 Valeur technique » du présent règlement de consultation permettant d'apprécier la valeur technique. Le mémoire technique devra contenir tous les éléments demandés dans le CCTP. Le mémoire technique est obligatoire.
Catalogue ou liste de fournitures	Catalogue(s) tarifaire(s) ou liste de fournitures non prévues au BPU du candidat avec la totalité des prix unitaires.
Liste des matériels proposés pour le stock du poste 3	Le candidat proposera une liste et la quantité des matériels qu'il juge indispensable pour le stock relatif au poste 3.
Modèles de rapport	Modèles de rapport : fiche d'intervention, fiche matériel, rapport de visite pour la maintenance préventive et rapport de visite pour la maintenance corrective
Planning prévisionnel	Planning prévisionnel des maintenances préventives et correctives. Le candidat fournira un planning prévisionnel de visites étalées et un canevas d'organisation des missions techniques dévolues à son technicien en concordance avec le temps de présence sur site.
Tout autre document à l'initiative du candidat (facultatif)	Documents permettant de mieux apprécier son offre.

Le candidat est avisé que la remise d'une offre emporte acceptation des clauses du présent dossier de consultation (présent RC et ses annexes, CCAP, CCTP). Il devra remettre dans son offre tous les documents précédemment demandés sous peine de voir son offre rejetée.

En cas de discordance entre l'offre globale du fournisseur et la décomposition de cette offre, l'offre globale prévaut. Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

4. JUGEMENTS DES OFFRES

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères et sous-critères suivants :

- **Critère 1 « Prix »**

Le critère « **Prix** » est jugé au regard des montants figurant aux annexes financières de l'acte d'engagement.

Critère « **Prix** » et sous-critères	Notes maximales
Critère « Prix »	**40 points**
Sous-critère 1.1 – Prix forfaitaires au regard de la DPGF.	25 points

Sous-critère 1.2 – *Prix unitaires et prix des produits issus du catalogue :* *Sous-critère 1.2.1* – Analyse des prix unitaires du BPU sur la base du montant total HT du DQE masqué ; *Sous-critère 1.2.2* – Analyse des prix nets HT des produits issus du catalogue, sur la base d'un panier caché, après application des taux de remise proposés. L'analyse sera réalisée à partir d'un panier de produits représentatifs des besoins de l'Ecole, dont la composition et les quantités ne seront pas communiquées aux candidats. La comparaison des offres portera sur le montant total HT du panier ainsi reconstitué, sur la base de quantités identiques pour l'ensemble des candidats, et non sur les seuls taux de remise proposés.	15 points

La notation des sous-critères :

La note financière pour le sous-critère 1.1 sera obtenue par application de la formule suivante : Note obtenue = **25** x (montant de l'offre la moins chère / montant de l'offre notée).

La note financière pour le sous-critère 1.2 sera obtenue par application de la formule suivante :
Note obtenue = **15** x (montant de l'offre la moins chère / montant de l'offre notée).
La note attribuée sur le sous-critère 1.2.1 sera fondée sur l'application au BPU d'une commande fictive non publiée et non communiquée aux candidats (DQE masqué).

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ou à l'éclaircir ; en cas de refus, son offre sera éliminée.

- **Critère 2 « Valeur technique »**

Le critère "Valeur technique" sera apprécié en fonction de la conformité de l'offre du candidat avec les attentes de l'Ecole polytechnique sur la base des éléments ci-dessous. Tout autre modèle ou présentation du mémoire justificatif ne sera pas pris en compte dans l'appréciation de la valeur technique.

Critère « **Valeur technique** » et sous-critères	Notes maximales
Critère 2 « Valeur technique »	**45 points**
2.1 – Compétences des techniciens dédiés au site	10 points
2.2 – Méthode et organisation des maintenances préventives et correctives	20 points
2.3 – Organisation des travaux d'adaptation et d'évolution	5 points
2.4 – Planning prévisionnel des maintenances préventives et correctives	4 points
2.5 – Modèles de rapport	3 points
2.6 – Délais et organisation de la maintenance curative	3 points

Chaque candidat obtiendra une note du critère « Valeur technique » sur 45 points par addition de ses notes obtenues pour chacun des sous-critères.

- **Critère 3 « Performance environnementale »**

La performance environnementale est appréciée au regard des mesures concrètes proposées par le candidat pour réduire les impacts environnementaux liés à l'exécution des prestations de maintenance préventive, corrective et curative. L'analyse porte sur les engagements applicables au marché, leur caractère opérationnel et les éléments permettant d'en suivre la mise en œuvre.

Critère « **Performance environnementale** » et sous-critères	Notes maximales
Critère 3 « Performance environnementale »	**10 points**
3.1 – Réduction de l'impact des déplacements : organisation des tournées et regroupement des interventions lorsque cela est possible ; mesures de limitation des déplacements ; caractéristiques environnementales des véhicules affectés aux prestations ; éventuelles mesures d'éco-conduite et modalités de suivi des déplacements.	4 points
3.2 – Gestion des déchets et des équipements remplacés : modalités de tri, de collecte, d'évacuation et d'orientation vers les filières adaptées des déchets issus des interventions, notamment les équipements électriques et électroniques, les batteries et les emballages ; traçabilité ou justificatifs proposés.	4 points
3.3 - Réduction des consommables et prévention des déchets : mesures visant à limiter les consommables et emballages, à favoriser leur réemploi ou leur recyclage lorsque cela est adapté, et à éviter les remplacements prématurés par une maintenance préventive appropriée.	2 points

- **Critère 4 « Performance en matière d'insertion sociale »**

Critère « **Performance en matière d'insertion sociale** »	Note maximale
Critère 4 « Performance en matière d'insertion sociale »	**5 points**
Le candidat décrit les actions d'insertion professionnelle qu'il s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché et en lien direct avec les prestations confiées. L'analyse porte sur : - la nature et la pertinence des actions proposées au regard des prestations du marché ; - les modalités d'accompagnement et de formation des personnes concernées ; - le caractère concret et mesurable des engagements proposés ; - les modalités de suivi et de bilan de ces actions. Les propositions générales qui ne sont pas reliées à l'exécution du marché ne sont pas prises en compte.	

A l'issue de l'analyse, l'acheteur fait le choix de retenir ou pas la PSE facultative.

L'attention du candidat est tout particulièrement attirée sur le fait :
- Qu'à défaut de présentation et de chiffrage de la PSE facultative, l'offre sera jugée régulière.
- La PSE facultative n'est pas prise en compte dans l'évaluation des offres.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Attribution et notification du marché :**

La note globale de chaque offre, exprimée sur 100 points, est obtenue par addition de la note technique (sur 45 points), de la note financière (sur 40 points), de la note relative à la performance environnementale (sur 10 points) et de la performance en matière d'insertion sociale (sur 5 points).

Cette note globale donnera lieu à un classement par ordre décroissant de la meilleure à la moins bonne des offres notées*. Le candidat retenu est celui qui aura la première offre du classement ; à condition qu'il produise, sur demande de l'École polytechnique dans le délai qu'elle lui impartit, avant notification du marché les pièces suivantes :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
N°SIREN	Le numéro d'identification de l'entreprise (SIREN) délivrée par l'INSEE
IBAN/RIB	IBAN/RIB
Liste nominative des salariés étrangers	La pièce mentionnée aux articles D. 8254.2 à D. 8254-5 du code du travail. Il s'agit de la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L. 5221-2, 3 et 11 du code du travail. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Si vous n'employez pas de salarié étranger, une déclaration sur l'honneur l'attestant est suffisante
Redressement judicaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

Si le soumissionnaire ne peut produire les pièces susvisées dans le délai imparti, son offre est rejetée et il est éliminé. Le candidat arrivé en deuxième position sera alors déclaré titulaire sous la condition qu'il fournisse lui aussi les pièces susvisées.

L'envoi par l'École polytechnique d'une copie de l'Acte d'engagement destiné à l'attributaire et signé par les deux parties, vaudra notification du marché. La date de réception de cet exemplaire par l'attributaire vaudra date de notification.

**En cas d'égalité arithmétique de la note finale (financier + valeur technique + performance environnementale + performance en matière d'insertion sociale), le critère valeur technique sera prépondérant.*

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://www.marches-publics.gouv.fr/.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

➢ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

TA de Versailles
56 avenue de Saint Cloud 78011 Versailles
Téléphone : 0139205400
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Site internet : https://versailles.tribunal-administratif.fr/

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Légifrance) Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021